

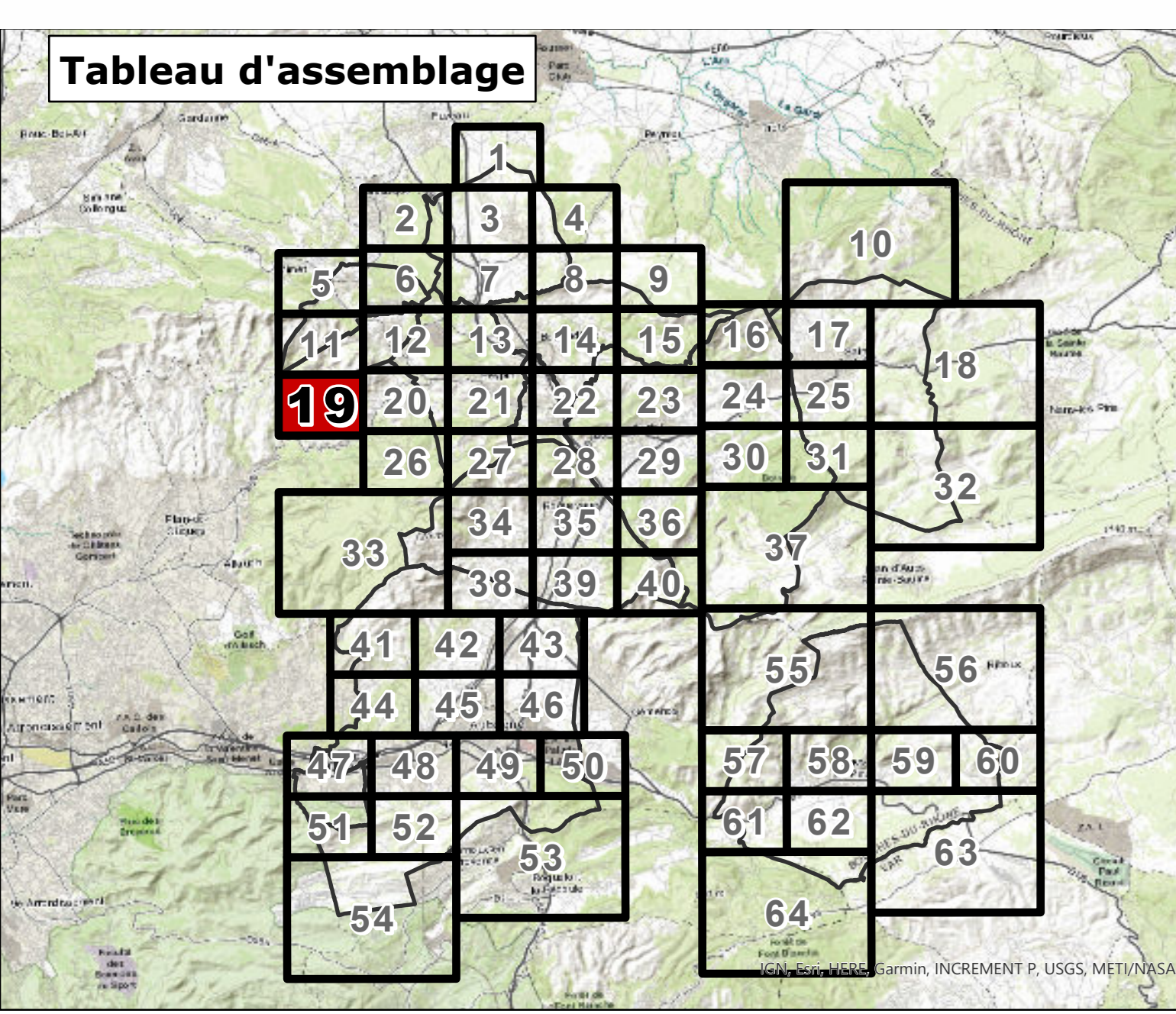
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
19

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

CADOLIVE
N
1:2 000



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, d'Auton, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Haute

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de réaménagement - Zone urbaine
- Zone à emprise maximale de réaménagement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie

- Alés tablé - Prescriptions simples
- Alés modéré - Prescriptions renforcées
- Alés fort - Zone inconstructible

Pour la commune de Belcodène

- Alés tablé
- Alés fort
- Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Portes à Connaissance - PAC Houzeau

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain

- Alés tablé - Prescriptions simples
- Alés modéré - Prescriptions renforcées
- Alés fort (jusqu'à 0,5 m) - Zone inconstructible
- Alés fort - Zone inconstructible

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors-périmètre vers le territoire de protection de priorité 1 (hors P1) - Capage P1
- Périmètre de protection rapprochée - source hors-périmètre vers le territoire de protection de priorité 2 (hors P2) - Capage P2

Fond de Plan

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Croisement

